

COUNCIL  
CONSEIL  
CONSEJO

---

VINGT-HUITIEME SESSION

---

RESOLUTION N° 415 (XXVIII)

(adoptée par le Conseil à sa 249<sup>e</sup> séance, le 17 novembre 1967)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECOURS

*Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,*

*Ayant été informé* de l'existence de sièges vacants à la Commission de recours, auxquels il est nécessaire de pourvoir (MC/853) ;

*Vu* les dispositions de l'article III, paragraphes 1 et 2, du Statut de la Commission de recours (MC/559) et de l'article 1, paragraphe 3, du Règlement de la Commission de recours (MC/558/Rev.1) ;

*Rappelant* les dispositions de ses résolutions N<sup>os</sup> 365 (XXIV), 377 (XXV) et 402 (XXVII),

*Décide* de nommer M. R. von Keller (République fédérale d'Allemagne), M. R. W. Tubby (Etats-Unis d'Amérique) et M. A. Oviedo (Colombie) membres de la Commission de recours du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, la durée de leur mandat étant de trois ans ;

La Commission de recours sera donc composée comme suit :

*M. W. G. Thorp	(Nouvelle-Zélande)
M. J. R. Martínez Cobo	(Equateur)
M. O. Schürch	(Suisse)
M. A. C. Pons Benítez	(Argentine)
M. R. von Keller	(République fédérale d'Allemagne)
M. R. W. Tubby	(Etats-Unis d'Amérique)
M. A. Oviedo	(Colombie)

---

\* (Jusqu'au 31 décembre 1967)